

Procès-verbal

de la réunion de conseil municipal

du Vendredi 10 Juin 2022

Présents : Valère HIS, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Arnaud NICOLLE, Marie-Thérèse THIERRY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Amélie DANTAN, Samuel CRAMILLY, Isabelle LEFEVRE, Cédric GODALLIER

Absents excusés:

Aline SCHRAEN, Dimitri BESNE (pouvoir donné à Valère HIS), Stéphane DÉCUYPÈRE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse THIERRY

Étaient également présents : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du précédent compte rendu
- 2. Dématérialisation des transmissions avec la Préfecture : achat d'une clé certificat RGS**
- 3. Concession cimetière : cas des concessions sans actes
- 4. Signature de la convention avec le Complexe aquatique
- 5. Adhésion collectif LNPN
- 6. Validation des devis pour les jeux extérieurs de l'école maternelle
- 7. Validation du devis illuminations de Noël
- 8. Journée de solidarité : modalité d'application
- 9. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 6 mai 2022 à l'unanimité.

2. DÉMATÉRIALISATION DES TRANSMISSION AVEC LA PRÉFECTURE : ACHAT D'UNE CLÉ CERTIFICAT RGS**

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal avait pris une décision similaire pour la dématérialisation des actes d'urbanisme avec la Métropole, lors d'une précédente réunion en décembre. Cependant, le projet de la Métropole ayant pris du retard, la clé n'avait pas été commandée.

La Préfecture ayant mis en place un système de transmission des actes dématérialisé utilisant également un certificat RGS**, il est redemandé aux membres du Conseil Municipal leur accord pour l'achat du certificat, le prix ayant augmenté : 255 € HT, plus le lecteur de carte à 20€ HT, soit un total de 330 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident l'achat de cette clé à l'unanimité.

3. CONCESSIONS CIMETIÈRE: CAS DES CONCESSIONS SANS ACTE

Monsieur le Maire fait part de l'existence de concessions sans acte, qui concerne notamment des tombes d'enfant. Cela pose problème au niveau des reprises de concessions et du renouvellement de ces concessions.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de limiter à 50 ans après la date de décès la durée de ces concessions.

Les membres du Conseil Municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.

4. SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LE COMPLEXE AQUATIQUE

Monsieur le Maire explique que comme chaque année, le complexe aquatique met à disposition des plages horaire pour accueillir les élèves des écoles de la Commune.

Monsieur Samuel CRAMILLY demande quelles classes sont concernées. Il s'agit des CP, CE1, CE2 et grande section de maternelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention doit être singée avec le Complexe Aquatique de Barentin afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent quitus à Monsieur le Maire pour la signature des conventions avec l'intercommunalité Caux-Austreberthe.

ADHÉSION AU COLLECTIF LNPN

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la création du collectif, en réponse aux études sur le tracé de la nouvelle ligne de train Paris-Le Havre.

La Commune de Saint-Paër pouvant être impactée par un nouveau tracé en zone limitrophe de Bouville, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au collectif, la cotisation annuelle étant d'un montant de 50€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le renouvèlement de l'adhésion et donnent quitus à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs.

6. VALIDATION DU DEVIS POUR LES JEUX EXTÉRIEURS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux. Monsieur NICOLLE explique aux membres su Conseil Municipal que la commission travaux souhaite faire changer les jeux extérieurs de l'école maternelle pour des raisons de sécurité. Ceux-ci étant installés depuis de nombreuses années, ils deviennent vétustes et peuvent blesser les enfants.

Monsieur NICOLLE précise avoir obtenu des devis de la part des entreprises Altrad Mefran et Norditec avec les montants suivants :

	Altrad Mefran	Norditec
Total HT	34 690,00 €	39 790,00 €
Total TTC	41 628,00 €	47 748,00 €

Monsieur NICOLLE présente un aperçu des jeux et fait leur description. Il précise par ailleurs que Norditec propose des jeux en plus et une installation de tapis d'amortissement afin de sécuriser au mieux les jeux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des subventions avaient été demandées en 2020 pour le changement de ces jeux, mais qu'en raison du contexte sanitaire, ce projet avait été reporté. L'achat des jeux sera donc subventionné, en fonction du montant final des travaux, un arrêté ayant déjà été pris par la Métropole Rouen Normandie en ce sens.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de l'entreprise NORDITEC, pour un montant de 39 790,00 € HT, soit 47 748,00 € TTC.

7. VALIDATION DU DEVIS POUR L'ACHAT DE NOUVELLES ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amélie DANTAN, conseillère déléguée en charge de la Commission des Jardins Fleuris et de l'embellissement de la commune.

Madame DANTAN expose aux membres du Conseil Municipal que la Commission souhaite faire l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël afin de renouveler le stock de la Commune.

Madame DANTAN présente les illuminations choisies : des « larmes de nuit », des « pluie scintillante » et des réglettes lumineuses à installer aux fenêtres de l'étage de la Mairie, dont les couleurs peuvent être changées en fonction des évènements, comme par exemple pour Octobre Rose.

Madame DANTAN présente le devis de l'entreprise DECOLUM, qui fournit la Commune depuis plusieurs années : 1 794,40 € HT, soit 2 153,28 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'en commandant au premier semestre, le prestataire propose des remises sur les décorations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'achat de ces nouvelles décorations pour un montant de 2 153,28€ TTC.

8. JOURNÉE DE SOLIDARITÉ : MODALITÉ D'APPLICATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale de mairie.

Madame WARMÉ rappelle qu'en vertu de la loi n°2004-626 du 30 juin 2044, modifiée par la loi n°2008-351 du 16 avril 2008, il est porté création d'une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, consistant en la création d'une journée travaillée non rémunérée pour assurer le financement d'actions en faveur des personnes fragiles, fixé au lundi de Pentecôte.

Madame WARMÉ explique que pour les agents à temps non complet, la journée de solidarité est proratisée et se trouve comprise dans l'annualisation des heures. Cependant, pour les agents à temps complet, cette contribution peut prendre plusieurs formes, notamment la répartition des heures au long de l'année.

Monsieur le Maire précise que par soucis d'équité envers tous les agents, cette proposition de répartition des heures de contribution sur l'année semble la meilleure pour la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

9. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur Arnaud NICOLLE fait le point sur l'avancement des travaux des combles de la Mairie et annonce qu'en raison d'une remarque du couvreur sur l'état de la charpente, une étude par l'organisme de contrôle doit être menée. En attendant, le chantier est suspendu.
- ❖ Monsieur le Maire fait le point sur la vidéoprotection. Il annonce qu'une visite a été organisée par le maître d'ouvrage à destination des répondants au marché et que plusieurs entreprises ont répondu présent. Il n'existe pas de difficultés particulières et le projet sera bien subventionné.
- Monsieur Wilfried DURIEU rappelle aux élus que le Carnaval à destination des élèves des écoles de la Commune aura lieu le dimanche 12 juin et invite les membres du Conseil Municipal à se rendre sur le parcours.

Monsieur le Maire revient sur le projet de lotissement route de Duclair. Un rendezvous a eu lieu le 10 juin en présence des services de la Métropole et du lotisseur GEPPEC. Le projet est conforme aux différents règlements de la Métropole et de l'Etat et la convention voirie et espaces verts, pièce nécessaire à l'obtention du permis de lotir est à l'ordre du jour du Bureau de la Métropole le 4 juillet. Si l'avis est favorable, une demande de permis de lotir pourra être déposé au cours de l'été.

Monsieur le Maire explique également qu'il est nécessaire de trouver un nom à ce futur lotissement afin que les documents établis par les différents organismes impliqués soient concordants. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de le nommer « Clos de la Ferme ».

La séance est levée à 19h25.

Le Maire, Valère HIS.	Le secrétaire de séance, Marie-Thérèse THIERRY,
Carole MORETTI,	Amélie DANTAN,
Wilfried DURIEU,	Bénédicte GODARD,
Samuel CRAMILLY,	Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,
Dimitri BESNE,	Arnaud NICOLLE,
Isabelle LEFEVRE,	Aline SCHRAEN,
Stéphane DÉCUYPÈRE,	Cédric GODALLIER,